



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 49		
Avis direct (expert délégué) Date : 18/09/2018	Objet : nouvelle dépose d'un nid de Cigogne blanche sur un pylône d'une ligne électrique à très haute tension sur la commune de Pont-à-Mousson (54)	Avis : favorable

Contexte

Cette demande concerne la dépose d'un nid de cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) construit sur un pylône de ligne électrique à très haute tension 225 000 V sur la commune de Pont-à-Mousson (54).

La présence du nid induit des risques de court-circuits et de rupture du pylône (l'eau liée à la pluviométrie est susceptible de s'accumuler et d'alourdir le nid).

Le nid concerné a été déposé une première fois le 6 novembre 2017 suite à l'arrêté préfectoral de dérogation du 2 novembre 2017. Malgré les effaroucheurs installés sur le pylône après la dépose de 2017, le couple de Cigogne a reconstruit début 2018 un nid au même emplacement.

RTE souhaite déposer le nid entre octobre 2018 et fin janvier 2019 à savoir hors période de nidification ; l'intervention nécessitera la consignation de l'ouvrage électrique.

Après la nouvelle dépose et avant fin janvier 2019, les effaroucheurs seront repositionnés et optimisés pour leur conférer une efficacité supplémentaire.

Concernant la mesure compensatoire, la plateforme installée en novembre 2017 sur un ancien pylône (à 200 m du nid à déposer) a été fréquentée en 2018 comme perchoir mais n'a pas été utilisée pour la nidification ; elle est prête à accueillir le couple en 2019.

La dépose du nid ainsi que le repositionnement des effaroucheurs seront effectués par des agents RTE, seuls habilités à ascensionner les pylônes ; la LPO accompagnera les opérations. Il est à noter que les pylônes sont localisés sur le site de la « Réserve du Domaine », ancienne sablière faisant l'objet d'un plan de gestion défini par un comité de gestion.

Question au CSRPN

Le projet de dépose du nid de Cigogne a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

Supports de réflexion

- Cerfa n° 13 614*01
 - courrier d'accompagnement
- reçus le 30 août 2018

Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Ce dossier est une suite de celui déposé en 2017 et concerne le même pylône. L'intervention de démontage est prévue hors période de reproduction. Le nid artificiel installé en 2017 en compensation reste disponible et a été fréquenté par l'espèce.

Avis du CSRPN

Ce dossier n'apporte pas de remarque particulière et l'avis est favorable.

Bruno FAUVEL

Expert-délégué, vice-président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

